



HAL
open science

Centre d'études sur la coopération juridique internationale - Université de Poitiers

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre d'études sur la coopération juridique internationale - Université de Poitiers. 2011, Université de Poitiers, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02030715

HAL Id: hceres-02030715

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030715>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre d'Etudes sur la coopération juridique
internationale (CECOJI)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Poitiers

C.N.R.S.

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'Etudes sur la coopération juridique
internationale (CECOJI)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Poitiers

C.N.R.S.

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



Unité

Nom de l'Unité : Centre d'Etudes sur la coopération juridique internationale(CECOJI)

Label demandé : U.M.R.

N° si renouvellement : UMR 6224

Nom du directeur : Mme Marie CORNU, CNRS

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse 1-Capitole, France, représentant le CNU

Experts :

Mme Edith BARY-CLEMENT, Université Lille 2, France

M. André CABANIS, Université Toulouse 1-Capitole, France

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

Mme Hélène GAUMONT-PRAT, Université Paris 8, France

Mme Corinne MASCALA, Université Toulouse1-Capitole, France

M. Francis MESSNER, Université de Strasbourg, France, représentant le CoNRS

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Joël MONNET, Doyen de la faculté de droit

M. Pierre DEMEULENAERE, Directeur scientifique adjoint de l'institut des sciences humaines et sociales



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 16 décembre 2010 à l'Université de Poitiers de 13h00 à 16h00, selon le planning indicatif suivant :

- 13h - 13h30 : réunion avec les tutelles Université - CNRS ;
- 13h30 - 14h50 : audition de l'équipe ;
- 14h50 - 15h20 : audition des ITA / IATOS ;
- 15h20 - 16h00 : audition des doctorants.

Après une présentation « powerpoint » détaillée de l'unité par sa directrice, une discussion s'est instaurée avec les membres du comité d'experts, discussion qui a permis d'apporter d'importantes précisions sur le fonctionnement de l'unité dans un climat serein confirmé tant par l'audition des personnels ITA/IATOS que des doctorants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CECOIGI (centre d'études sur la coopération juridique internationale) a été créé en janvier 1995. C'est une unité mixte de recherche associant l'université de Poitiers et le CNRS. Le centre est intégré à l'U.F.R. de droit et des sciences sociales. Il regroupe 90 membres : une petite trentaine d'enseignants-chercheurs, chercheurs et ITA en poste permanent et une soixantaine de doctorants. Ce centre est constitué de 4 équipes internes (droits de l'homme ; propriété intellectuelle ; normativité et nouvelles technologies ; droit de la culture) qui, outre des recherches dans leur domaine respectif, ont mené des travaux spécialisés transversaux - regroupant à chaque fois plusieurs équipes internes - sur les thématiques suivantes :

- Modèles propriétaires au XXI^e siècle ;
- Langue et droit ;
- Droit et science ;
- Histoire et droit ;
- Patrimoine, propriété intellectuelle et diversité culturelle.

Au titre de son projet, l'équipe a souhaité poursuivre les programmes transversaux tout en les renouvelant :

- Sources du droit : pluralisme normatif et formation du droit (question de l'internormativité et de la pluralité/fragmentation des sources au regard, notamment, de la problématique de régulation des nouvelles technologies) ;

- Langue et droit : terminologie et traduction du droit ;
- Histoire et mémoire des lois ;
- Modèles propriétaires

Ce centre est réparti sur deux sites géographiques : Poitiers et Ivry.



Il s'appuie sur des formations universitaires de niveau master (formations adossées à l'équipe ou dont l'un des membres est directeur) :

- Master 2 « Juriste-Linguiste (Poitiers et Tours) » ;
- Master 2 « Droit, gestion et commerce des spiritueux » ;
- Master 2 « Droit du contentieux international » ;
- Magistère et Master 2 « Droit des techniques de l'information » ;
- Master 2 « Propriété intellectuelle » ;
- Master 2 « Droit de la recherche et valorisation de l'innovation » ;
- Master 2 Droit du patrimoine culturel et Master « Marché de l'art » en partenariat avec l'Ecole du Louvre.

Ce centre s'est construit autour d'une logique transversale internationale et comparative.

Il est composé de 4 chercheurs statutaires (dont 1 émérite) 15 enseignants-chercheurs (+ 2 professeurs émérites), 3 ITA et de 65 doctorants dont 20 financés.

- **Equipe de Direction :**

Madame Marie CORNU, directrice du laboratoire et responsable de l'antenne parisienne.

Madame M.-E. LAPORTE-LEGEAIS, responsable de l'antenne poitevine.

L'institut ne comporte pas de Conseil de laboratoire. Cela n'est pas apparu nécessaire car l'assemblée générale permet, selon les directrices, un fonctionnement satisfaisant.

- **Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :**

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	15	15
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	3	2
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	6	4
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	3,5	3,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	62	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	16	16



2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le CECOJI est une équipe transdisciplinaire de très grande qualité développant des recherches innovantes dans une approche comparative et internationale dans des secteurs variés : Droit et culture, propriété intellectuelle, Droit et technique.

- Points forts et opportunités :

Le CECOJI est une équipe aux effectifs importants et très bien structurée grâce à son appui sur le CNRS.

Il conduit des recherches innovantes sur les rapports entre le Droit et les techniques (Nanosciences et nanotechnologies) entre le droit et les langues ainsi que sur le patrimoine culturel.

L'équipe a mis en place des réseaux internationaux, non seulement européens, mais aussi tournés vers l'Asie : Japon et Chine.

Le CECOJI s'attache au développement de recherches interdisciplinaires et, notamment, à des approches croisées avec des sociologues, historiens, géographes et économistes.

Il semble être une très bonne structure d'accueil pour les étudiants qui sont associés aux projets de recherche et qui bénéficient d'une bonne bibliothèque et de commandes d'ouvrages facilitées.

Une structure de pilotage de projets (Gestion financière et comptable) favorise les relations avec les doctorants et assure une gestion partielle des masters.

Enfin, le CECOJI a créé un site Web dont la mise à jour est régulière.

- Points à améliorer et risques :

Le CECOJI rencontre deux problèmes : un faible effectif CNRS : 2 chercheurs CNRS et 3 IT (ce qui constitue la limite basse pour une unité CNRS) et une localisation géographique répartie sur deux sites éloignés : les deux chercheurs CNRS ne sont pas à Poitiers, mais à Ivry, et la directrice est à Paris dans les locaux du CNRS.

Cette structure bicéphale pourrait être repensée autour d'un recentrage à Poitiers.

En outre, le CECOJI souffre d'une insuffisance de locaux ce qui risque de gêner la faisabilité du projet scientifique de haut niveau.

Le personnel administratif est également insuffisant pour une structure de cette ampleur : un seul ingénieur d'études présent (poitevin), secrétaire général du CECOJI et qui assure des tâches multiples : gestion comptable et pilotage scientifique de projets, gestion des masters et accompagnement des doctorants.

- Recommandations :

Il conviendrait que l'UMR cherche à obtenir auprès de ses tutelles des locaux supplémentaires pour que cette équipe de grande qualité puisse réaliser son projet scientifique.

De même, l'UMR doit mener une politique plus volontariste pour obtenir le renforcement du personnel administratif qui lui est attribué.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	14
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	4
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	83%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	2
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	16

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le CECOGL présente d'excellentes publications dans des secteurs de recherche peu explorés : droit et technique ; droit et culture. Il comporte quatre équipes internes qui développent chacune une dynamique de recherche sur une ou des thématiques qui lui sont propres :

- Droits de l'homme (7 enseignants-chercheurs dont 1 émérite et 5 HDR ; 32 doctorants et 4 thèses soutenues). Cette équipe a connu un renouvellement important en 2008 avec l'arrivée d'un professeur ce qui impose de redéfinir un projet scientifique, soit un colloque international par an. Elle fait preuve d'une dynamique d'encadrement doctoral (séminaires de travail inter-équipes avec l'équipe « propriété intellectuelle », conférences d'actualité, 32 doctorants). Elle a pour objectif d'appliquer la problématique des droits de l'homme au droit du maintien de la paix et de la sécurité internationales, particulièrement en droit international humanitaire. En droit national, les droits de l'homme sont évoqués au travers de la question linguistique, du droit des étrangers et des libertés d'expression, d'opinion et de conscience. Pour ce faire, des partenariats avec d'autres équipes françaises ont été mis en place (équipes de recherche, juristes et non juristes, des universités de Paris 1, Paris-Ouest, du Maine, d'Auvergne, de Poitiers et d'Angers). L'activité de l'équipe se traduit par un colloque annuel, des conférences d'actualité et la participation à des ouvrages collectifs (par exemple, Dictionnaire plurilingue des libertés de l'esprit, Bruylant, 2008). Les membres de l'équipe publient de façon régulière dans des revues reconnues.

- Propriété intellectuelle et TIC (9 enseignants-chercheurs, 5 associés, 24 doctorants et 5 thèses soutenues). Un professeur et un maître de conférences ont rejoint l'équipe au cours du contrat. L'équipe laboure les terres classiques du droit des propriétés intellectuelles : propriété littéraire et artistique et son adaptation aux techniques de l'information et de la communication ; propriété industrielle ; valorisation de la recherche. L'équipe est surtout impliquée dans des projets portés par d'autres (plutôt que d'avoir des projets propres) ou dans les programmes transversaux. Ainsi, elle participe au programme de recherche sur les nanotechnologies de l'équipe « Normativité et nouvelles technologies » et au programme « médicaments et droits de l'Homme » de l'équipe « Droits de l'Homme ». Elle a contribué aux programmes transversaux « modèles propriétaires » (séminaires et colloques) et « Langue et droit » (participation à un colloque en 2009). Elle entend poursuivre la même perspective de recherche : développement d'une recherche classique en propriétés intellectuelles et insertion dans les programmes transversaux à venir (« modèles propriétaires qui est poursuivi ; « Mémoloi » qui a démarré en 2009). Elle a cependant un projet de création d'une chronique internationale en propriété littéraire et artistique, venant compléter une chronique nationale déjà en place aux Editions du JurisClasseur. Enfin, elle fait preuve de dynamisme dans l'encadrement doctoral (séminaires de travail inter-équipes avec l'équipe « Droits de l'homme », conférences d'actualité, journées de recherche, aide à la publication). La production scientifique de l'équipe est de qualité mais est, essentiellement, individuelle (à l'exception de la chronique collective).



- Droit de la culture (1 chercheur CNRS basé à Ivry et 1 enseignant-chercheur de l'Université Paris11 ; 6 doctorants et 7 thèses soutenues). Cette équipe est basée à Paris (Ivry, Sceaux) et ne repose, essentiellement, que sur les forces de deux personnes. Le lien avec l'Université Paris 11 est matérialisé par la constitution en 1997 par Mme Marie Cornu pour le CECOJI et par M. Jérôme Fromageau pour l'Université Paris 11 d'un Centre de recherches sur le droit du patrimoine culturel. Au vu du dossier et de la présentation, il est difficile de comprendre les liens exacts entre l'UMR CECOJI, son équipe interne « Droit de la culture » et le Centre de recherches sur le droit du patrimoine culturel, tout ceci dans une triple implantation (Poitiers, Ivry, Sceaux) et avec des responsabilités croisées. Des doutes peuvent être émis quant à la rationalité matérielle d'une telle organisation/délocalisation. C'est à travers ce Centre que l'équipe « Droit de la culture » fait partie du groupement de recherche international « Patrimoine culturel et droit de l'art » (GDRI 131), réseau international important regroupant des chercheurs allemands, espagnols, italiens, marocains, suisses, sénégalais et tunisiens. Ce groupement a permis la rédaction d'un Dictionnaire comparé du droit du patrimoine culturel (publication fin 2010) à laquelle a pris part l'équipe « Droit de la culture ». L'équipe sait développer des partenariats (Ecole des Chartes avec le projet Mémoloi, Ministère de la culture, Direction des Musées de France, Ecole du Louvre, Musée du Quai Branly...). Toutes ces collaborations ont débouché sur l'organisation de plus d'une dizaine de colloque à Paris ou à l'étranger et sur la création d'une collection d'ouvrages intitulée « Droit du patrimoine culturel et naturel » chez L'Harmattan. L'équipe sait, également, obtenir des contrats (par exemple, de la Mission de recherche Droit et Justice, pour une étude de droit comparé Europe/Asie sur la protection culturelle et la circulation des biens culturels de 2006 à 2008). L'activité de recherche est indéniable, de qualité et originale dans le paysage français.

- Normativité et nouvelles technologies : (2 chercheurs CNRS dont un émérite, sur le site d'Ivry ; 7 post doctorants). L'équipe participe à des réseaux de recherche importants soit au travers de l'activité de l'un de ses membres (S Lacour, par ex., expert du groupe « Effets des nanoparticules sur la santé » de l'Observatoire des Micro et Nanotechnologies) soit par sa participation à la fondation d'un GDR CNRS « Droit, sciences et techniques ». L'équipe développe aussi une stratégie d'obtention de contrats de recherche :

- le programme ASPHALES (2004-2007, financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et visant à comprendre comment s'articulent sécurité technique et sécurité juridique dans la société de l'information ; séminaires, colloques et publications),

- le programme DEMOTIS (depuis 2009 et visant à étudier les contraintes juridiques liées au grands système d'information de santé, qui a permis le financement de deux années de post-doctorat),

- le programme Ici-SMDH (à partir de 2011, étude d'un système de dossiers médicaux sur carte à puce original et de ces implications juridiques, qui a permis le financement d'un post-doctorat d'un an),

- le projet NanoNorma (depuis 2008, étude sur la question : les normes juridiques existantes suffisent-elles pour prendre en compte de façon adéquate les spécificités des nano-produits ?, qui a permis le financement de 2 post-doctorats ; des séminaires, colloques et publications sont prévus jusqu'à fin 2011).

L'équipe est particulièrement dynamique, quasiment au-delà de ses forces vives. Ses thématiques de recherche sont très innovantes. Les publications et les travaux sont d'une qualité reconnue.

De façon plus globale, le lien entre toutes les équipes internes résulte des études comparatistes et de l'interdisciplinarité. Des points de contact très forts existent entre les équipes grâce aux programmes transversaux. Si des réunions régulières des équipes ne sont pas systématiquement organisées, elles savent travailler ensemble sur des axes de recherche communs.

Le CECOJI présente des travaux importants sur le droit du patrimoine culturel et sur le droit de l'art. Des rencontres internationales ont été organisées à Genève sur le thème du « musée et marché de l'art », à Milan : « déontologie et biens culturels », à Tunis : « la dispersion du patrimoine », à Casablanca : « le patrimoine immatériel » et à Paris sur « l'inaliénabilité ». En outre, une étude comparative sur les moyens de lutte contre le trafic illicite d'œuvres d'art a été remise en 2008 à la mission « droit recherche et justice ». Un Dictionnaire de droit du patrimoine culturel et du droit de l'art doit paraître fin 2010. Des coopérations multiples sont mises en place : le centre est membre du groupe de Coimbra, de l'association des facultés de droit en Europe et construit des coopérations avec le Japon et la Chine. Un accord de coopération est en cours avec l'université de Westminster.

Les travaux sont également importants en ce qui concerne la rencontre du droit et des sciences. L'équipe participe au réseau national relatif à la régulation juridique des nanosciences et nanotechnologies, qui rassemble des équipes de recherche de scientifiques mais aussi de juristes.



Le CECOGLI avance aussi des projets en interdisciplinarité dans le domaine du droit de la culture. Il analyse la genèse et les potentialités des grands textes liés au droit du patrimoine en partenariat avec des historiens et historiens du droit et contribue à définir le statut des archives.

Il développe des recherches nouvelles sur les questions que pose la traduction juridique. Ce champ de recherche semble particulièrement riche compte tenu de la croissance des échanges internationaux et de la nécessité d'une traduction des règles de droit au sein des institutions européennes

Parallèlement, il poursuit des recherches plus classiques sur les relations entre le droit international, le droit communautaire et les droits internes, notamment autour de la thématique des droits de l'homme.

En définitive, le CECOGLI s'est investi, pour ce qui concerne les travaux collectifs, dans des opérations de recherche privilégiant les thématiques émergentes dans une perspective résolument interdisciplinaire et comparatiste comme en témoigne la publication de dictionnaires et de nombreux colloques, journées d'études et de séminaires sur le droit du patrimoine culturel, les nouvelles technologies et, notamment, les nanotechnologies, les droits fondamentaux entre ordres et systèmes juridiques, la propriété littéraire et artistique.

Cette UMR « décloisonnée » a su mettre en place ou participer à d'importants réseaux scientifiques (Groupes de recherche et réseaux ASPHALES en nanosciences et nanotechnologies, « Droit, sciences et techniques », Groupe de recherche international sur le droit du patrimoine culturel et du droit de l'art, membre du Groupe de Coimbra) et inter-collabore avec de nombreux centres de recherche.

Le CECOGLI s'impose comme un pôle de compétence dans ces différents domaines. Le rapport d'activité fait état de 338 publications qui auraient pu être classées avec plus de rigueur. Les notes sous arrêts et les fascicules de Jurisclasseur figurent parmi les articles de revue avec comité de lecture. La quasi-totalité des membres de l'UMR sont des producteurs, deux dossiers font état de deux publications sur quatre années. 16 thèses ont été soutenues au cours du dernier quadriennal dont 3 avec publication ou brevet.

Les équipes du CECOGLI soulignent le caractère contractuel de plusieurs de leurs axes de recherche. Les crédits sur programme s'élève à un tiers des ressources financières de l'UMR en 2008 et près de la moitié en 2009. C'est, par exemple, le cas de l'axe « normativités et nouvelles technologies » avec, notamment, le projet Nanonorma financé par l'ANR et l'étude de droit comparé Europe/Asie sur la protection de la propriété intellectuelle et la circulation des biens culturels financés par la Mission de recherche droit et justice du Ministère de la justice.

De nombreux contrats de recherche avec des établissements publics, des administrations (ministère de la culture et ministère de la recherche) et des musées (musée du quai Branly, CNAM) ont été conclus. Un financement du projet sur la mémoire des lois a été obtenu, dans le cadre du CPER, sur la thématique particulière « image et numérisation du patrimoine ».

Une convention est en cours de signature avec les deux centres des archives nationales.

- . **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le rayonnement national et international de l'équipe est indiscutable.

Deux membres de l'UMR sont titulaires de la PES.

Le CECOGLI a la volonté de participer à des programmes internationaux et nationaux et de répondre à des appels d'offre.

Il a procédé au recrutement de deux chercheurs en post-docs sur le projet relatif à la mémoire des lois et au recrutement de quatre chercheurs en post-docs sur la thématique des normes juridiques et techniques des nano-produits.

Le CECOGLI participe à un contrat ANR piloté par des économistes sur les biens communs et à un projet ANR, piloté par l'équipe « normativité et nouvelles technologies ». Il pilote lui-même un programme sur la thématique « droit et science » mobilisant une quarantaine de chercheurs.

La dimension nationale et internationale est très présente au CECOGLI dont les équipes sont partenaires d'universités étrangères et d'institutions privées spécialisées dans leur domaine de recherche. Une des équipes



internes a créé un GDRI alors qu'une autre est membre d'un GDR, évoqués plus haut. Des partenariats européens ou internationaux de grande envergure ont été mis en place particulièrement avec le Japon.

La valorisation de la recherche est une préoccupation majeure de l'UMR : création d'une collection à l'Harmattan avec plus d'une dizaine d'ouvrages publiés, organisation de nombreux colloques de dimension internationale, création d'une base de données de droit constitutionnel comparé.

Le rayonnement du centre est évident : Le CECOJI est associé aux commissions de terminologie du ministère de la culture et de la justice, Il conduit des travaux avec le ministère de la culture et particulièrement avec la direction des archives : participation de membres du CECOJI au comité d'experts assistant la directrice des archives en vue de la création de la cité des archives à Saint-Denis. Il entretient une collaboration suivie avec les musées de France et plus largement avec la direction générale des patrimoines.

Le CECOJI participe aussi à un forum des droits sur l'Internet.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

La direction duale et la répartition des chercheurs sur deux sites ne sont pas considérées comme une gêne par les membres de l'équipe. Elle constitue cependant un facteur de complexité malgré un souci de travail en commun.

La gouvernance et la stratégie en matière de recherche n'apparaissent pas clairement à la lecture du dossier. Le CECOJI est implanté dans deux sites dont l'un est à dominante universitaire (Poitiers) et l'autre à dominante CNRS (Ivry) tout en ayant des liens avec l'Université Paris 11. Cette césure se ressent également au niveau des doctorants de chacun des sites qui n'ont pas vraiment de liens importants entre eux.

L'UMR est très structurée en quatre équipes internes. Elle est dirigée par un directeur et chaque site est confié à un responsable et a son propre budget (50% Ivry/50% Poitiers). Cependant, un déséquilibre quantitatif important apparaît entre les équipes internes : équipes « propriétés intellectuelles (7 membres) et « droits de l'homme » (9 membres) toutes deux situées à Poitiers ; équipes « droit de la culture » (2 membres) et « Normativité et nouvelles technologies » (2 membres dont 1 émérite) situées à Ivry. Si, pour l'instant, ces inconvénients ne semblent pas affecter l'activité scientifique de l'équipe, ils pourraient devenir préoccupants à l'avenir, notamment en l'absence de recrutement de chercheurs CNRS.

De surcroît, cette architecture est complétée par quatre projets (cinq pour le contrat écoulé) sous l'intitulé « Programmes transversaux » associant, chaque fois ou presque, plusieurs équipes du CECOJI. Cette complexité génère fort logiquement des doublons et donne une impression d'éclatement, voire d'émiettement. Ce constat doit être tempéré par le fait que le CECOJI aborde des thèmes éminemment interdisciplinaires et qui font appel à beaucoup de compétences.

En outre, il faut souligner que, malgré la diversité des recherches, est adoptée une méthodologie commune et des thèmes de recherche qui fédèrent les équipes. En outre, des rencontres régulières ont lieu entre les responsables d'équipe. Une assemblée générale annuelle est organisée au CECOJI, soit à Poitiers soit à Ivry.

Les membres de l'UMR sont des enseignants-chercheurs et des chercheurs très fortement impliqués dans les activités d'enseignement et d'encadrement d'étudiants de masters et de doctorants. Quatre masters et un magistère sont accueillis par le CECOJI. Il faut souligner qu'un nouveau master a été créé par le responsable de l'équipe interne « des droits de l'homme » et que les membres de l'équipe « droits de la culture » enseignent dans plusieurs masters spécialisés dans cette thématique.

La participation des doctorants à des séminaires pour les aider dans leurs recherches et les préparer à la soutenance donne vie à l'UMR. Un certain nombre de doctorants visent la carrière universitaire, même si pour l'instant sur les quatre dernières années, il y a eu un seul MCF.

N'apparaît pas dans le dossier la façon dont la pluridisciplinarité et le comparatisme sont mis en œuvre, mais il a été indiqué dans la discussion qu'était utilisée la méthode croisée (réunion de chercheurs qui travaillent sur une même question pour voir comment ils appréhendent la question).

Le CECOJI est un lieu d'animation scientifique grâce à l'organisation de recherches interdisciplinaires auxquelles sont associés les étudiants de doctorat.



Particulièrement le centre a conduit un programme de recherche sur le thème des propriétés au XXI^e siècle qui a donné lieu à de multiples séminaires et à un colloque clôturant le programme dont les communications sont en cours de publication.

L'implication des membres du CECOIGI est forte dans des masters existants (6 directement rattachés à l'équipe et 1 magistère) et par la création d'un master professionnel en droit et valorisation de la recherche 2009-2010.

Une collaboration importante avec le Juriscope (structure fédérative) doit aboutir à la traduction des grands codes français en anglais et en espagnol pour le compte du site public Légifrance.

- **Appréciation sur le projet :**

L'UMR envisage de multiples projets tant transversaux que propres aux équipes internes.

Au titre des projets transversaux :

- « Sources du droit : pluralisme normatif et formation du droit » (l'internormativité et de la pluralité/fragmentation des sources à partir, notamment, de la problématique de régulation des nouvelles technologies). C'est le projet « phare » de l'UMR et il concerne toutes les équipes internes. Une véritable méthodologie de recherche commune a été mise en place afin de déterminer la part respective des différentes sources formelles ou réelles du droit dans la mesure où la formation du droit résulte d'une pluralité d'intentions normatives en droit interne, communautaire et international. Un projet ANR sera déposé sur ce thème après les premiers séminaires de 2011 qui serviront de supports. Quatre séminaires sont prévus. Ce programme paraît particulièrement bien préparé et réfléchi. Il se rattache à la théorie générale du droit et permet de fédérer l'ensemble de chercheurs de l'UMR. Il est scientifiquement intéressant dans son approche pluridisciplinaire.

- « Langue et droit : terminologie et traduction du droit ». Après un premier colloque en 2009 à Poitiers sur les questions de politique de traduction juridique, de terminologie et de méthode et de l'encadrement juridique de la traduction, des séminaires vont être organisés sur ces thématiques devant déboucher sur un colloque en 2012. L'objectif est également de produire des glossaires plurilingues commentés ainsi qu'une réflexion sur les « intraduisibles du droit ». Des partenariats sont envisagés (Daloz, Juriscope, Institut Confucius...).

- « Histoire et mémoire des lois ». L'objectif est de rendre lisible la mémoire des lois étudiées et d'engager une réflexion sur les grands textes du droit du patrimoine et de la création (de leur contexte d'adoption à leur application et leur révision). Il s'agit d'un partenariat avec l'École des Chartes (dépôt d'un projet ANR et soutenu par CPER Poitou-Charentes).

- « Modèles propriétaires ». L'objectif est la reprise et la poursuite d'un programme déjà existant. Partant du constat de l'éclatement de la notion de propriété, il s'agit d'appréhender de nouvelles formes d'appropriation.

Au titre des projets propres :

- Equipe « Droits de l'Homme ». Quatre axes de recherche sont proposés : programme consacré au droit du contentieux international et transnational et à ses différents aspects ; programme relatif au droit des migrations permettant de développer le thème des libertés publiques ; programme « action externe de l'Etat » ; programme « droits politiques » (avec publication d'un dictionnaire sur les droits politiques).

- Equipe « Propriété intellectuelles ». Est présenté un projet de création d'une chronique de droit comparé de propriété littéraire et artistique (PLA) et un projet Mémoloi, application au domaine des propriétés intellectuelles de la méthode retenue dans le projet « Mémoloi » de l'équipe « Droit de la culture ». Les thèmes classiques de PLA seront approfondis dans le cadre de colloques annuels. Ces projets demeurent de facture très classique, mais leur intérêt au regard de la discipline est réel.

- Equipe « Normativité et nouvelles technologies ». Il s'agit de poursuivre les projets NanoNorma et Ici-SMDH qui viennent de commencer. Les projets à venir auront pour champ les nanotechnologies et, notamment, la nanomédecine. Cela suppose de pouvoir associer des travaux théoriques sur la recherche scientifique et l'expertise. L'objectif premier est d'augmenter la taille de l'équipe par le recrutement de deux chercheurs supplémentaires de renom avec lesquels l'équipe collabore déjà. En 2011, un projet européen de recherche sur la gouvernance des technologies émergentes sera déposé en partenariat avec une équipe de l'EHESS.



- Equipe « Droit de la culture ». Le projet Mémoloi va être poursuivi. Un programme relatif au trafic illicite de biens culturels va être développé avec pour support le GDRI. Dans ce cadre, une réponse à appel d'offres a été déposée auprès de la Commission européenne. Une traduction en espagnol et en anglais du dictionnaire comparé du droit du patrimoine culturel est prévue. Un ouvrage collectif relatif à la création du droit du patrimoine culturel en Afrique est aussi proposé. Enfin, un projet de recherche a trait au « patrimoine archéologique, enjeux juridiques et sociaux ». Pour l'ensemble de ces projets, les collaborations internationales seront développées vers de nouveaux pays (Grèce, Macao...) ou institutions (Unidroit, Unesco, Euromed). Tout en demeurant dans son champ de recherche initial (droit du patrimoine culturel), l'équipe sait renouveler ses problématiques par des thématiques d'une réelle actualité (trafic illicite ; patrimoine archéologique).

Les projets développés par l'UMR (programmes transversaux : pluralisme normatif et formation du droit ; terminologie et traduction du droit ; histoire et mémoire des lois ; modèles propriétaires) et les équipes internes (programmes propres, par ex. : Mémoloi ; trafic illicite de biens culturels ; patrimoine culturel et droit de l'art ; droit des migrations...) sont, pour la plupart, très intéressants. Ils contribuent soit à finaliser des projets déjà engagés soit à mettre en œuvre de nouveaux chantiers dans des secteurs de recherche nouveaux et originaux.

La démarche scientifique est excellente. Le CECOJI conduit des travaux dans des secteurs peu explorés et porteurs d'avenir : droit et nanosciences ; traduction juridique des textes légaux ; valorisation de la recherche juridique. Il conduit aussi des recherches plus classiques mais qui recèlent un intérêt certain, les champs de recherche traditionnels ne devant pas être sacrifiés.

Il n'existe aucun doute sur la pérennité scientifique de la structure à moyen terme, mais on ne perçoit pas toujours comment seront mises en œuvre des investigations complexes et importantes mobilisant à la fois le comparatisme et l'interdisciplinarité au regard notamment, pour certains des axes ou équipes, du faible nombre de chercheurs et de leur éclatement géographique. Les recrutements envisagés sont, à ce titre, vitaux. Sinon, on peut se poser la question de savoir s'il ne serait pas plus pertinent de choisir une autre forme d'organisation structurée autour des axes transversaux ou d'envisager une réduction du nombre des thématiques abordées (projets transversaux et projets propres des équipes).

Le budget à l'appui du projet est, en revanche, sérieusement réfléchi.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale	A+	A	A	A	A

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

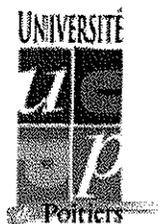
Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains



Objet : Réponse du Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale – UMR 6224 au rapport AERES.

Madame la Présidente,

Nous avons reçu l'évaluation faisant suite à l'audition du CECOJI par le comité d'experts de l'AERES dont vous assuriez la présidence et vous en remercions. Vous avez souligné les qualités scientifiques de l'activité développée dans les différents pôles, leur caractère original et innovant ainsi que le rayonnement national et international indiscutable de l'unité.

Nous avons en effet à cœur de favoriser d'une part les dynamiques propres à chaque équipe, d'autre part les recherches croisées inscrites dans une logique de réseaux. Tout en développant des recherches actives dans plusieurs champs, nous nous retrouvons notamment autour d'un certain nombre de projets dits transversaux. Une des marques de l'unité a été en effet, dès sa création de travailler sous une double perspective comparatiste et interdisciplinaire, logique à laquelle, naturellement, nous invitent les réflexions conduites par exemple sur la question des rapports entre science et droit, entre culture et droit ou encore sur la nationalité.

Nous souhaitons apporter quelques précisions relativement aux questionnements et suggestions de votre rapport, qui pour nous, sont évidemment très utiles dans la réflexion que nous menons sur l'avenir de l'unité.

Nous souscrivons pleinement à votre analyse sur l'impérieuse nécessité de renforcer l'effectif des chercheurs et ingénieurs d'étude de l'unité, besoin que nous exprimons depuis plusieurs années à nos tutelles. A l'avenir, le recrutement de nouveaux chercheurs CNRS est indispensable en ce qu'ils jouent un rôle stratégique de catalyseur dans les réseaux constitués et dans le pilotage de programmes de recherche collective. Par ailleurs, comme vous le soulignez, l'insuffisance de locaux dont souffrent les équipes localisées à Poitiers peut gêner la faisabilité du projet scientifique de haut niveau. Vous faites remarquer que notre rapport devrait plus clairement faire apparaître la façon dont sont « mises en œuvre les investigations complexes et importantes mobilisant à la fois le comparatisme et l'interdisciplinarité ». Nous avons évoqué ce point lors de nos échanges (recours à la méthode croisée, travaux et réflexions conduits et construits en interrelation) et veilleront, sur ce point, à compléter notre dossier, lors de prochaines évaluations.

Vous évoquez par ailleurs l'organisation de la structure sur deux sites (Paris/Poitiers). Ce mode de structuration présent dès l'origine dans l'unité a permis de rassembler deux forces implantées et ancrées l'une à Poitiers, l'autre à Ivry, autour d'une vision partagée de la recherche comparatiste fondée sur la coopération juridique internationale (travail associant plusieurs spécialistes étrangers) et une réflexion commune portée sur les rapports entre langue et droit initiée notamment en lien étroit avec le Juriscope.

Ces axes transversaux se sont nourris de l'activité et du rayonnement des équipes, chacune développant et approfondissant tout en même temps ses propres thématiques. Nous sommes très attachés à cette mise en œuvre de la pluralité au service d'un certain nombre de projets communs et pensons que c'est là un des gages d'épanouissement et de réussite des recherches qui sont conduites au sein de l'unité. Que l'on s'intéresse aux relations entre droit et langue, aux modèles propriétaires, ou encore au pluralisme des sources, programme récemment initié, le choix de ces thématiques vient précisément de ce que chaque équipe, en amont, a défriché ces questions et qu'il y a précisément un vif

intérêt à mettre en commun les différents modes et méthodes d'explorations sur un même objet de recherche. Et, dans la poursuite de cet objectif, il y a également pour tous une véritable aspiration à ce que les champs disciplinaires et thématiques soient approfondis distinctement, sans toujours se fondre dans une logique transversale et collective. En particulier la propriété intellectuelle ou le champ des droits de l'homme sont des disciplines qui, de façon substantielle, alimentent la réflexion dans le domaine du droit et de la science ou du droit de la culture, d'où l'importance de maintenir une recherche fondamentale sur ces branches du droit.

En cela, regrouper l'activité du CECOJI autour des seuls axes transversaux nous semble très réducteur relativement au périmètre d'activité scientifique qu'investissent aujourd'hui les équipes du CECOJI et à partir desquelles nous bâtissons nos projets collectifs, mode d'organisation qui fait que, comme vous le soulignez, des points de contacts très forts existent entre les équipes.

En ce qui concerne le fonctionnement en bi-site, il est de fondation – il était une des conditions de la création de l'UMR – se justifiant sur ses finalités de coopération :

- avec d'autres universités (Paris I, Paris X, Paris XI, Paris XIII...)
- avec des réseaux thématiques institutionnalisés ou non, nationaux ou internationaux (Réseau Droit Sciences et techniques, groupe de recherche sur le patrimoine culturel et naturel, GDRI droit du patrimoine culturel...)
- interdisciplinaire (les programmes de recherche sont ouverts sur les STIC, « les sciences dures », l'histoire, la philosophie, la sociologie, l'archéologie, l'informatique)
- institutionnelles avec des partenaires divers.

Dans le déploiement de leur activité scientifique, les équipes ont en effet développé des réseaux importants et leur implantation joue évidemment un rôle incontestable. Le groupe de recherches sur le droit du patrimoine culturel s'est constitué, de façon informelle autour d'une coopération forte entre le CECOJI et l'Université de Paris Sud, coopération entreprise à l'origine autour du droit de la culture et de l'environnement, en lien étroit avec Jérôme Fromageau, doyen de la faculté Jean Monnet qui aujourd'hui s'est étendue à d'autres projets, par exemple les modèles propriétaires et les travaux sur la traduction juridique. Des partenariats se sont noués également avec des grandes

institutions patrimoniales (Musée du Quai Branly, musée du Louvre, Ecole du Louvre, Institut du patrimoine). De la même façon, l'équipe Science et droit, à la tête d'importants programmes de recherche ANR, associe des partenaires nombreux, comme le C. Nano Ile de France, l'INRIA... qui sont l'initiative des chercheurs parisiens et associent les membres poitevins mais aussi des chercheurs de toute la France (et des partenaires étrangers). On citera l'exemple de l'ANR Nanonorma auquel participent 6 chercheurs CNRS venant de 4 unités (sur les 50 chercheurs CNRS en sciences du droit).

Au delà des facilités matérielles que permet l'ancrage parisien – indispensable pour la logique fédératrice initiée dès l'origine – la lisibilité du CECOJI se fait aussi à travers son double ancrage à la fois régional et international.

La suggestion de rassembler l'ensemble des équipes sur le site poitevin se ferait inévitablement au prix d'un affaiblissement et d'une perte de vitalité de ces coopérations. Et comme vous l'avez indiqué, le fonctionnement sur deux sites, compte tenu de la place faite au fonctionnement en réseau, ne soulève pas de difficultés particulières d'un point de vue pratique. Cette situation géographique n'est pas un obstacle aux activités communes du CECOJI : des échanges réguliers sont organisés entre les chercheurs lors des séminaires communs alternativement sur l'un ou l'autre site. Les chercheurs du site d'Ivry s'impliquent également dans les enseignements des MII adossés au CECOJI, cela suppose une présence régulière à Poitiers.

La gouvernance de l'unité s'est organisée sur ce contexte de bi-localisation et continue de fonctionner sur un mode harmonieux de sorte que cette situation n'est ni une gêne, ni un facteur de complexité. La complexité est dans les choix stratégiques du laboratoire de conduire des programmes ambitieux sous des perspectives croisées et la reconnaissance scientifique du CECOJI tient en grande partie à la façon dont sont menés à bien ces programmes.

Espérant avoir apporté les réponses à vos interrogations et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions ce croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Marie Cornu
Directrice de recherches CNRS
Directrice du CECOJI

L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par le porteur du projet de Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale.

Fait à Poitiers le 8 avril 2011

Le Vice Président chargé de la Recherche



Pr. Olivier Bonneau